

2017

RAPPORT DE TRANSPARENCE

AUDIT SYNTHÈSE | 11 rue de Téhéran – 75008 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31-12-2017



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU CABINET	2
	Structure juridique	
	Implantation géographique du cabinet	
	Activité	
2	GESTION DES RISQUES DU CABINET	3
	Indépendance	
	Contrôle qualité	
3	CLIENTS	6
	Chiffre d’Affaires	
4	LISTE DES ENTITES DONT LES TITRES FINANCIERS SONT ADMIS AUX NEGOCIATIONS DU MARCHE REGLEMENTE	
	Mandats EIP	7
5	RESSOURCES HUMAINES	8
	Effectif	
	Rémunération des associés	
	Formation professionnelle continue	





Présentation des sociétés

Audit Synthèse, créée en 1991 par Thibaut de Lembeye, est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 250 000 € détenu par deux associés, personnes physiques experts comptables et commissaires aux comptes. Audit Synthèse n'appartient à aucun réseau. Thibaut de Lembeye est l'unique gérant de la société.

Actuellement le cabinet est structuré autour de 2 associés : Thibaut de Lembeye et Agathe Franzino.

Depuis la création, en 2016, de la société « e-Xpertiz de l'Etoile », représentée par Madame Agathe Franzino, les activités sont orientées vers des missions à forte valeur ajoutée, et plus particulièrement autour du back office administratif, comptable, fiscal et financier.

Chaque associé est inscrit à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Implantation géographique du cabinet

Le siège social de la société se situe à la Place de Narvik, 11 Rue de Téhéran, 75008 Paris.

Activité

Le cabinet Audit Synthèse s'est constitué autour d'une communauté de valeurs, d'éthique, de compétence, d'indépendance, de qualité de service et de respect du développement professionnel de ses collaborateurs.

Audit Synthèse a renforcé ainsi son offre de services pluridisciplinaires autour des entités professionnelles suivantes :

- Audit Légal - Audit Contractuel – Commissariat aux apports (à la fusion, à la transformation)
- Expertise comptable et Conseil en gestion (analyse de prix de revient, budgets...)
- Gestion administrative et conseils dans les domaines : social, juridique et financière pour des fonds familiaux patrimoniaux
- Mandataire fiscal
- Évaluation de titres de sociétés



Nous proposons à nos clients des compétences accrues et élargies correspondant aux évolutions de leurs besoins.

Nos offres de service s'étendent de l'expertise comptable à l'audit : commissariat aux comptes, commissariat aux apports, solutions de gestion déléguée en matière comptable (comptabilité, gestion administrative, paye), accompagnement en matière fiscale et financière, ainsi que le pilotage et communication de la situation financière d'un groupe de sociétés (états financiers consolidés).

Audit Synthèse est avant tout un partenaire qui, aux côtés des dirigeants, optimise leur fiscalité et celle de leur entreprise.

GESTION DES RISQUES DU CABINET

Indépendance

Un engagement d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Les associés, comme l'ensemble du personnel, ont l'obligation de signer annuellement une « déclaration d'indépendance », confirmant qu'ils sont en conformité avec les règles d'indépendance.

L'importance du respect du principe d'indépendance est régulièrement rappelée lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs. Les politiques et les procédures de contrôle de qualité du cabinet sont portées à la connaissance du personnel en s'assurant qu'elles sont effectivement comprises et appliquées.

Acceptation et maintien de la mission

L'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat.

Avant d'accepter un nouveau mandat, renseignement pris, tant sur ce dossier que ses filiales afin de s'assurer de l'absence de conflits et d'incompatibilités d'intérêt au niveau du cabinet.

Lors de la sollicitation par un client un « questionnaire d'acceptation » doit être rempli par l'associé signataire. L'associé s'assure que les prestations d'audit susceptibles d'être réalisées n'affectent pas son indépendance, ni ne sont l'objet d'un conflit d'intérêt.

Lors de l'engagement d'un collaborateur, celui-ci signe un « engagement d'indépendance » qui rappelle les diverses règles à respecter décrites dans le manuel de procédures du Cabinet.

Rotation des associés

Dans le cadre du principe de rotation des signataires visé à l'article L822-14 du Code de Commerce modifié par la loi du 12 mai 2009 sur les missions de contrôle légal effectuées auprès des personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, toutes les dispositions ont été mises en œuvre.

Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante primordiale de notre mode d'exercice professionnel. Elle est mise en œuvre par l'application des normes et des codes de déontologie professionnelle.

Pour atteindre nos objectifs de qualité, nous disposons de méthodes et outils permettant de conduire nos missions légales conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Le cabinet a développé ses propres procédures de contrôle de qualité relativement aux points suivants :

- L'exécution des missions selon le manuel de procédures d'Audit Synthèse ;
- Des procédures d'acceptation des nouveaux clients et des nouvelles missions ;
- Un programme de formation pour les associés et collaborateurs ;
- Le développement de l'outil d'audit du logiciel « Audisoft »
- Le secret professionnel et les modalités de correspondance



Organisation de la fonction technique

À travers notre manuel de procédures, chacun dispose d'un ensemble de références pour fixer sa conduite et mener ses activités professionnelles.

Cette démarche a notamment conduit à retenir l'approche structurée issue d'un logiciel dédié à l'audit légal (AUDISOFT), qui apporte un support dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Des procédures d'acceptation des clients et des missions sont mises en place au sein d'Audit Synthèse. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée.

L'associé signataire participe aux différentes phases clés de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport.

En application de la réglementation propre à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet de contrôles qualité de la part des instances professionnelles.

Contrôle externe - visé à l'article R821-26 du Code du commerce

Notre société est soumise à des contrôles périodiques triennaux pour l'activité de commissariat aux comptes et tous les 6 ans pour l'activité d'expertise comptable.

Le dernier contrôle a été effectué par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), en 2016.

Nous cherchons à tirer les enseignements des contrôles effectués, pour améliorer constamment la qualité de nos travaux

Les mesures mises en place sur les procédures de contrôle de la qualité que nous appliquons tiennent compte des commentaires du H3C après contrôle.

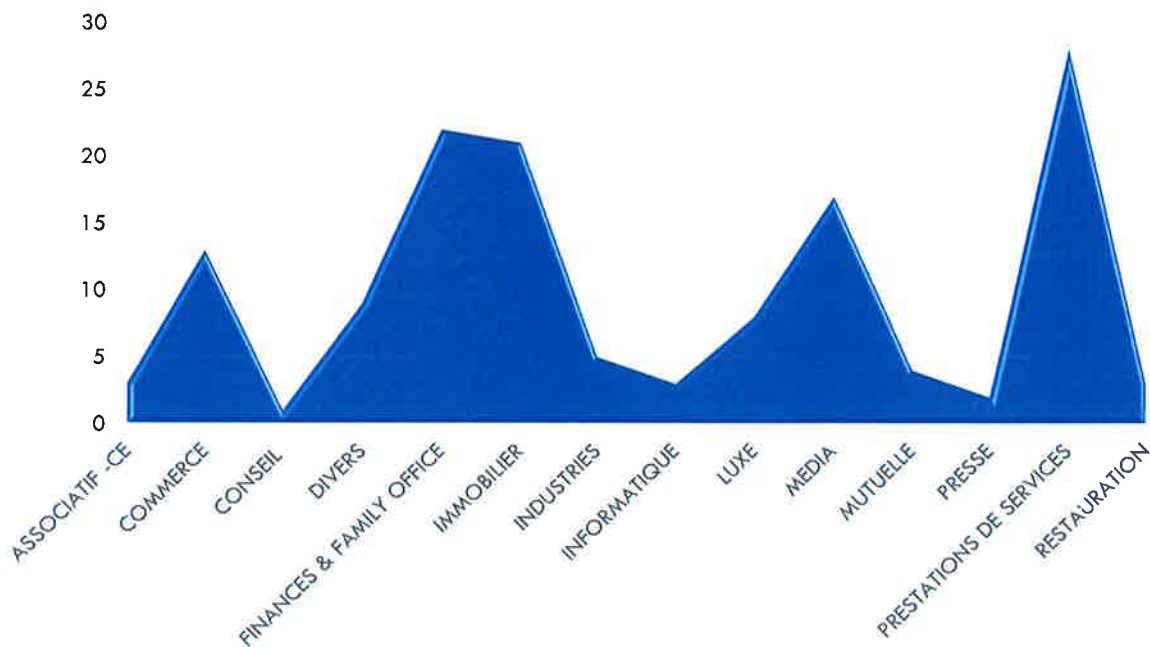


C L I E N T S

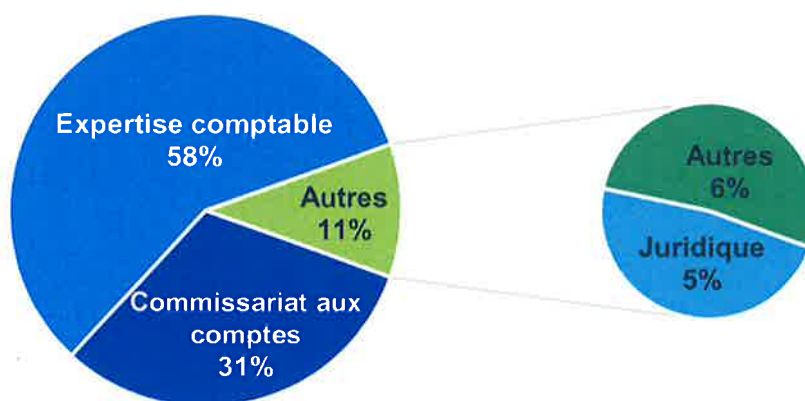
Chiffre d'affaires

Audit Synthèse dispose d'un portefeuille de client diversifié. Le graphique ci-après, illustre les différents secteurs du cabinet Audit Synthèse :

ACTIVITE



Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires hors taxes du cabinet Audit Synthèse ressort à 1 655 K€ et se ventile de la manière suivante :



L I S T E D E S E N T I T E S – m a n d a t s E I P

Entités d'intérêt public » (Mentionnées à l'article R.821-26 du code de commerce)

Mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité.

- MUTUELLE SANTE ET OBSEQUES
- MUTUELLE CREMATISTE MSO
- MUTUELLE ETUDIANTE DU SUD OUEST (VITTAVI)

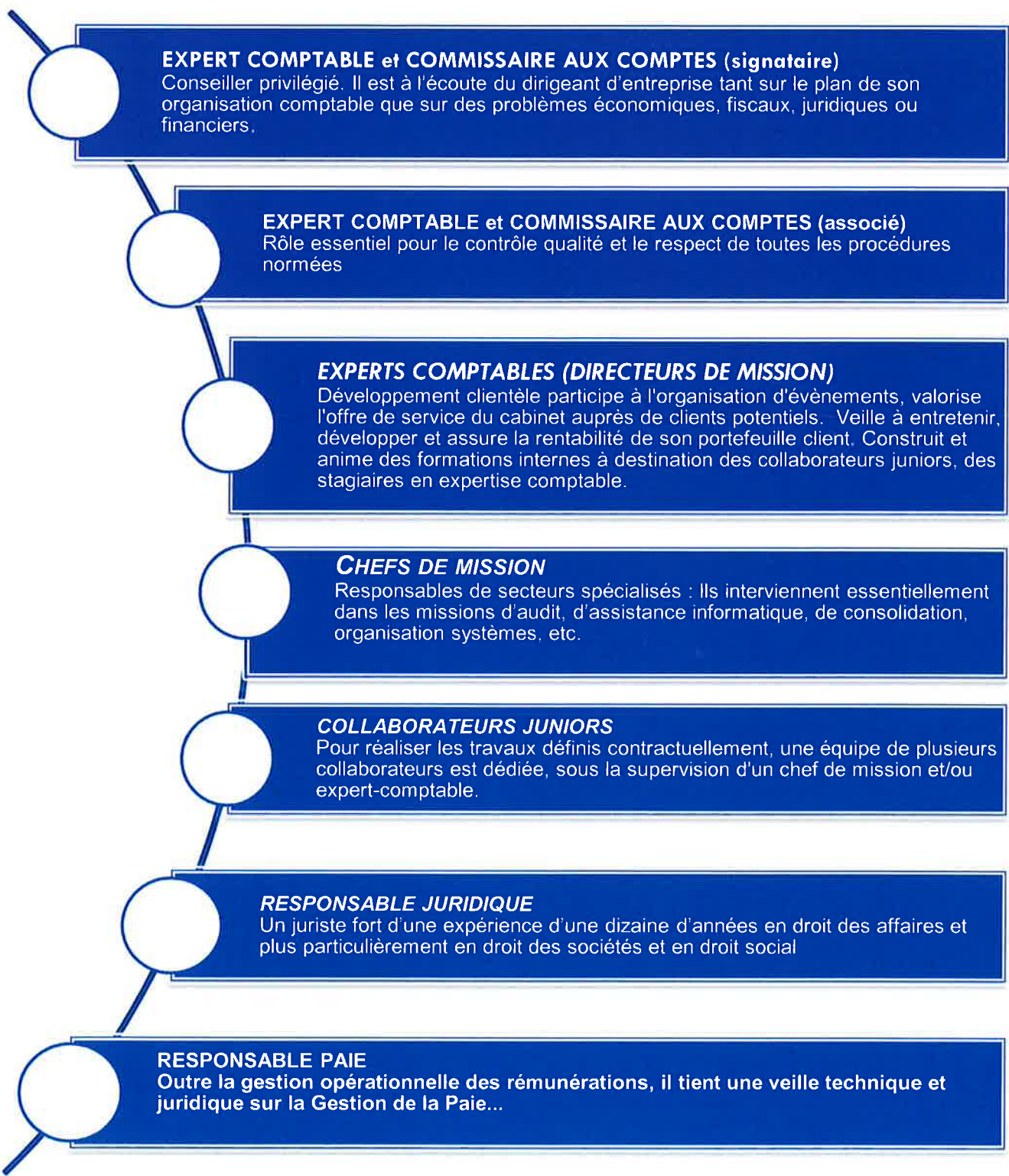
R E S S O U R C E S H U M A I N E S - Effectif

Audit Synthèse rassemble, à ce jour, 18 collaborateurs :





Rôles



Rémunération des associés

Les associés disposent d'une rémunération fixe déterminée chaque année.

La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines de l'entreprise. Ainsi, des efforts constants sont réalisés sur la formation (voir § 4.3) et sur l'évolution personnelle de chacun.

Formation professionnelle continue

La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines du cabinet.

Ainsi, des efforts constants sont réalisés sur la formation et sur l'évolution personnelle de chacun.

Travail en équipe, informatisation poussée permettant aux collaborateurs d'emporter leur « bureau » avec eux tout en restant reliés au cabinet, politique de recrutement fondée sur l'accompagnement de juniors motivés jusqu'à l'obtention du diplôme d'expert-comptable. En quelques années, Audit Synthèse a accompagné une vingtaine de collaborateurs jusqu'à leur diplôme.

Audit Synthèse prend en charge le coût dédié aux formations préparatoires des examens pour favoriser l'obtention du Diplôme d'Expertise Comptable et de Commissaire aux comptes.

Les formations dispensées à notre équipe sont internes ou externes :

- les formations internes sont diligentées par des directeurs et chefs de mission ayant des connaissances techniques dans les domaines concernés.
- des réunions d'information internes périodiques sur les réglementations des secteurs d'activité des clients, l'actualisation des informations comptables, fiscales, sociales et juridiques sont organisées, à tour de rôle, tous les 15 jours. Elles sont formalisées sur Powerpoint et ensuite diffusées.

- les formations externes sont conduites par des formateurs ayant une parfaite maîtrise technique auprès d'organismes reconnus : CNCC, ASFOREF, Francis Lefebvre...
- un entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et les besoins ainsi que les dispositions à prendre en vue de l'amélioration effective des compétences. L'évaluation contradictoire apprécie les qualités professionnelles de chacun et fonde ainsi les décisions de promotion et d'évolution des rémunérations.
- la documentation est dématérialisée sur des serveurs informatiques, d'un prestataire externe et mise à jour quotidiennement. Elle est accessible par chacun des collaborateurs sur le serveur du cabinet ou à l'extérieur (soit par synchronisation sur les postes de travail, soit par des accès Internet spécifiques).

Avec les dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008, relatif à l'obligation de formation continue des commissaires aux comptes inscrits à la liste des commissaires aux comptes, la durée de la formation professionnelle est de :

- 120 heures devront être accomplies sur trois ans, avec un minimum annuel de 20 heures et un minimum de 60 heures sur trois années consécutives consacrées à l'audit et au commissariat aux comptes.

Par ailleurs, Thibaut de LEMBEYE encourage les collaborateurs dans l'obtention de leurs diplômes professionnels.

Attestation sur la formation

Le cabinet Audit Synthèse confirme avoir mis en place des programmes de formation et des procédures de suivi afin de s'assurer du respect, par les associés commissaires aux comptes, des obligations de formation prévues par le Code de commerce ou, le cas échéant, d'y remédier.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2017, 33h00 de formation ont été dispensées par associé exerçant le métier de commissariat aux comptes et de l'expertise comptable.

Thibaut de LEMBEYE
COMMISSAIRE AUX COMPTES